

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 7 mai 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 DDCT 9. Subventions au titre de l'animation locale et de la participation citoyenne (20.500 €) à 9 associations œuvrant dans le 10^e arrondissement de Paris dans le cadre de l'appel à projets politique de la Ville.

Mme Pauline VERON, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 17 avril 2018, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement à 9 associations domiciliées dans le 10^e arrondissement de Paris.

Vu l'avis du Conseil du 10^e arrondissement, en date du 16 avril 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON, au nom de la 7^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association « **Andes diffusion** ». Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « Andes diffusion » (5065 /2018_04474), 27 rue de Chabrol - 75010 Paris.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association « **Ensemble, nous sommes le 10^{ème}** ». Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « Ensemble, nous sommes le 10^{ème} » (13770 / 2018_0672), 10 rue Martel - 75010 Paris.

Article 3 : Une subvention d'un montant de 1.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « **Frichti Concept** » (15255 / 2018_04669), 23 rue Alexandre Dumas - 75011 Paris.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 2.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « **L'Aire à Mots** » (12366 / 2018_01458), 99 Boulevard Magenta - 75010 Paris.

Article 5 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2017 à l'association « **Les Quatre Horizons** » (13786 / 2017_04790), 9, rue Sainte Marthe, 75010 Paris.

Article 6 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association « **Colommbus** ». Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « **Colommbus** » (13326 / 2018_04526), 78 rue de la Tombe Issoire - 75014 Paris.

Article 7 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association « **Compagnie Avril Enchanté/C.Hubeau** ». Une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.500 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « **Compagnie Avril Enchanté/C.Hubeau** » (19167/2018_04529), 14 rue du Général Beuret - 75015 Paris.

Article 8 : Une subvention d'un montant de 2.500 € est attribuée au titre de 2018 à l'association « **Afrique Conseil** » (29861/ 2018_04455), 55 rue du Château d'Eau- 75010 Paris.

Article 9: Une subvention d'un montant de 3.000 € est attribuée au titre de 2018 à l'association « **Les Femmes s'inventent** » (186974/ 2018_05499), 86 rue du Faubourg Saint-Denis - 75010 Paris.

Article 10 : La dépense correspondante sera imputée de la manière suivante :

- 11.000 euros pour les articles 1, 2, 3, 4 et 5 au chapitre 65, nature 6574, fonction 0, rubrique 024, destination 02400040, provisions pour subventions de fonctionnement du budget de la Ville de Paris de 2018.

- 9.500 euros pour les articles 6, 7, 8 et 9 au chapitre 65, article 6574, fonction 0, rubrique 024, destination 0240020, provisions pour subventions de fonctionnement du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO